

ARRETE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

N°2022-112/6.1

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON,

Vu le Code de la route et notamment les articles R44, R225 et R 225-1

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2, L 2213., L 2213-5

Vu la demande présentée par la société SORAPEL à Cerisy la Forêt et conjointement avec la société EUROVIA à Périers, pour des travaux d'aménagement de Bourg du vendredi 16 décembre 2022 8h au lundi 16 janvier 2023 18h.

CONSIDERANT que pendant le déroulement des travaux pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement rue Chanoine de Groucy, rue Auguste Eudeline, rue du 8 mai 1945, Place Westport, rue Capitaine Daireaux, Place du Docteur Guillard, Avenue du 13 juin 1944 et rue Marie Louise Lerouxel en fonction de l'avancement des travaux.

ARRETE

Du vendredi 16 décembre 2022 8h au lundi 16 janvier 2023 18h.

Article 1 : La circulation sera alternée par feux tricolores et le stationnement sera interdit en fonction des travaux, rue Chanoine de Groucy, rue Auguste Eudeline, rue du 8 mai 1945, Place Westport, rue Capitaine Daireaux, Place du Docteur Guillard, Avenue du 13 juin 1944 et rue Marie Louise Lerouxel.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par les entreprises pour matérialiser ces interdictions.

Article 5 : Monsieur le Commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 14 décembre 2022

Pour le Maire et par délégation
Noel MONTAGNE
Conseiller Municipal.

